

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alain Bison](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8fd820895eaa9db13d25cabb>

Date d'obtention : 2023-12-13 16:53:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette formation vise à comprendre ce phénomène ainsi qu'à nous guider comme intervenant de l'école dans la gestion de cas <Sextage> qui pourraient être porté à notre attention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation vise à nous outiller comme intervenants du milieu scolaire afin que nous puissions être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de notre établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important que l'intervenant scolaire ne doit jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève. Le fait de consulter des images s'apparentant à de la pornographie juvénile constitue une infraction criminelle.